

ÉCONOMIE

La démarche « Cœur d'Occitanie » lancée

La première réunion en visio du groupe qui travaille sur le volet agricole a eu lieu vendredi 26 février. Le thème de l'attractivité du territoire réunit ses membres en mars.

Une heure trente de visioconférence, et déjà quelques pistes très concrètes en matière d'innovation agricole et d'agriculture durable : c'est le bilan de la première réunion organisée ce vendredi 26 février, depuis Lézignan-Corbières, dans le cadre du projet « De Toulouse à la mer ». Le cadre : une impulsion donnée par Carcassonne Agglo, avec le soutien des intercommunalités de Narbonne, Castelnaudary, Lézignan et Limoux, pour inviter les chefs d'entreprises audois à écrire la feuille de route du développement écono-

mique du département. Un petit groupe d'acteurs a pris la démarche en mains et, sur la base du volumineux rapport « Toulouse, Terre d'Avenir », a tracé quatre pistes par lesquelles l'Aude pourrait passer afin de se positionner dans la grande réorientation que le bassin économique toulousain est en train de donner à son développement, le tout sur fond d'après-Covid et de financements France Relance.

■ Mobilisation

L'agriculture est (avec le tourisme, la formation et l'attractivité générale du territoire), l'un des thèmes choisis, et la réunion tenue le 26 février a permis de mesurer l'ampleur d'une mobilisation du monde économique, qui fait se côtoyer Bio Planète et les vignobles Gérard Bertrand, Nougaret et Dubernet, ou encore PCEB et le CIVL. Quelques pistes de ré-



► C'est en direct des locaux de Lézignan de la CCI Aude que s'est déroulée la visioconférence pour bien marquer le caractère départemental de la démarche. Archives Philippe Leblanc

flexion très concrètes ont été lancées, à commencer par la maîtrise de l'eau et les amendements du sol, cruciales pour que l'Aude puisse prendre place dans l'agriculture durable de demain.

Le rapport final de l'opération « Cœur d'Occitanie » – c'est devenu le nom de code de cette opération in-

édite de démocratie participative – doit être rendu « avant l'été », et doit « comporter des propositions précises pour s'insérer dans le contrat de plan Etat-Région et dans le plan de Relance », a précisé Nicolas de Lorgeril, animateur du volet agricole du projet.

L. R.